

VERIFICATION DES TITRES D'ÉLIGIBILITÉ

Rapport du Bureau du Grand Conseil

Le Bureau du Grand Conseil a pris connaissance le jeudi 8 octobre 2026 des pièces justificatives relatives à l'élection de deux nouveaux députés en remplacement de collègues démissionnaires.

Conformément à l'article 84, al.1 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) du 5 octobre 2021, en cas de vacance de siège pendant la législature, le Secrétariat général du Grand Conseil invite le Bureau d'arrondissement à le repourvoir. Selon les extraits des procès-verbaux des Bureaux électoraux des arrondissements de la Broye-Vully et de l'Ouest lausannois sont déclarés élus au Grand Conseil :

M. Roland BUCHER, né le 11 août 1962, originaire de Payerne (VD) et Schüpfen (BE), expert-comptable, domicilié Avenue des Invuaries 3, 1530 Payerne, qui remplace au sein du groupe libéral-radical M. Loïc Saugy, démissionnaire.

Mme Sandrine PERRUDET, née le 19 septembre 1985, originaire de Oron (VD), entrepreneure, domiciliée Chemin de la Sauge 28, 1030 Bussigny, qui remplace au sein du groupe Vert'Libéral M. Aurélien Demaurex, démissionnaire.

En vertu de l'article 23, al. 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, le Bureau, composé de Mmes et MM. Patrick Simonin, président, Marc Morandi, 2^e vice-président, Cloé Baudet Pointet, Jean-Bernard Chevalley, Géraldine Dubuis et Thanh-My Tran-Nhu, membres, ainsi que de la soussignée, a constaté la parfaite légalité de ces élections et vous propose de les accepter telles que présentées.

Lausanne, le 8 octobre 2026

La rapporteuse :
(Signé) Céline Misiego
Première Vice-Présidente